

Conseil Municipal du Lundi 24 avril 2023 à 18h

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Christine Reboul, Michel Thibon, Marie-Anne Védrines, Maxime Flayol.

Excusés : Nathalie Cause Procuration à Marie-Anne Védrines
Sylvette Foubert Procuration à Christine Reboul
Marc Yaguiyan Procuration à Maxime Flayol
Marianne Jay Procuration à Philippe Flayol

Secrétaire de séance : Christine Reboul

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

En ce début de conseil, absence de Maxime Flayol

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2023

• Délibérations Commune:

1. Mise en place des 1 607 heures

La durée légale de travail constitue le temps de travail effectif que doit réaliser un agent public. Pour un agent à temps complet, elle est fixée à 35 heures par semaine et à 1607 heures annuelles, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées ni des jours de congés annuels (y compris de fractionnement), des jours fériés légaux et des jours de repos de fin de semaine.

La loi du 6 août 2019, Loi de Transformation de la Fonction Publique, organise la suppression des régimes dérogatoires. Ainsi, les collectivités doivent définir les nouvelles règles de durée et d'aménagement du temps de travail de leurs agents.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Participation de la commune à la consultation organisée par le CDG 48 pour la passation du contrat "assurance statutaire"

Notre commune adhère au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion concernant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel en cas de maladie, accident de service, décès...

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2023. Le CDG 48 va lancer une consultation, et nous demande de nous positionner sur notre engagement de souscription, si les conditions du prochain contrat nous conviennent.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Redevances d'occupation du domaine public

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le maire propose au conseil municipal de fixer les montants des redevances d'occupation du domaine public routier comme suit :

1/ Orange: appliquer les tarifs maxima réglementaires pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications à savoir, 458.64 €

2/ Enedis: le montant de la redevance est calculé en fonction du pourcentage de revalorisation qui est de 1,5309 % en 2023, soit = 234 €

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivée de Maxime Flayol à 18H15

4. Délibération pour la convention de maîtrise d'ouvrage au SDEE pour rénovation des points de recyclage (colonnes de tri)

Afin d'accompagner les collectivités en charge de ces travaux, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère (SDEE 48) a décidé de mettre en place un programme pluriannuel destiné à la modernisation du parc lozérien de points recyclage, prévoyant la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent de lui confier la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux de génie civil.

Les travaux relatifs à la présente convention concernent exclusivement la réalisation de travaux de génie civil.

La mise en place d'entourages et autres travaux annexes seront directement réalisés par la Commune.

Le programme définitif de l'opération sera arrêté conjointement entre la Commune et le SDEE et annexé à la présente convention. Le SDEE 48 s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle définie par la Commune.

Coût de l'opération, afin de restaurer des zones de tris, 3 500 €, et une aide plafonnée à 2 000 €. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

POUR : 0 CONTRE : 10 ABSTENTION : 0

Actions et Projets:

- Elections sénatoriales dimanche 24 septembre 2023: désignation d'un délégué et de 3 suppléants le vendredi 09 juin 2023, ce jour-là, le conseil municipal ne traitera que ce sujet.

- Proposition du SDEE d'une solution groupée de fourniture d'électricité pour l'année 2025: Nous étions engagés pour 3 ans, la commune renouvelle son engagement avec la SDEE pour un an. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de faire des économies dans

tous les bâtiments municipaux: ajuster le chauffage, couper le chauffe-eau de la cantine en période de vacances.

- Enquête publique du PLUI: Le PLUI n'a pas encore été voté par la Communauté des Communes (à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire). Les certificats d'urbanismes deviendront non indispensables si l'on a connaissance de son zonage.
- Logement communal de l'école: Un locataire doit signer un état des lieux ainsi que le bail le 04/05
- Inauguration de l'aire de jeux le 18 avril: moment de partage très convivial.
- Bibliothèque: Formation des membres à la gestion à planifier. Plusieurs questions seront à régler: la gestion quotidienne, ménage, monter une association...
- Création d'un règlement de l'eau: Le projet de règlement sera présenté au prochain conseil afin de délibérer.
- Points d'attention:
 - Les ressources en eau
 - Le manque de subvention de la Région
 - Les travaux en Vallée Française

Visite du sous-préfet de Florac:

Lors de la visite en mairie du sous-préfet de Florac le 20 avril, nous avons présenté nos projets en cours (entre autres : aire de jeux, bibliothèque, rénovation villages de vacances, isolation thermique bâtiment de l'école).

Nous lui avons fait part de nos inquiétudes concernant les problématiques ci-dessous :

- Problèmes dans le déploiement de la fibre (délais voire arrêt du déploiement, prise en compte des prises éloignées, etc) : quel peut être le rôle de l'Etat pour améliorer la situation ? comment l'Etat peut-il intervenir auprès du délégataire Orange ?
- Manque de ressources à la Trésorerie de Florac.
- DFCI et l'obligation légale de débroussaillage (communication et respect de cette obligation). DECI et possibilité de renforcer les moyens de stockage d'eau.

La séance est levée à 20h